



SENTIER TRANSCANADIEN
TRANS CANADA TRAIL MC/TM

UN DON TESTAMENTAIRE À SENTIER TRANSCANADIEN



SUR LE SENTIER DE DEMAIN

ENSEMBLE, NOUS AVONS RÉALISÉ QUELQUE CHOSE DE REMARQUABLE



Quel remarquable héritage à laisser à nos enfants, à nos petits-enfants et à tous les futurs usagers du Sentier! Nous espérons que vous ferez partie du voyage.

En 1992, un petit groupe de personnes passionnées a eu une vision : celle de construire un sentier à travers cette grande nation.

Un sentier qui représenterait la beauté, la diversité et l'esprit sauvage de cette terre.

Un sentier qui nous relierait d'un océan aux deux autres.

La création d'un tel sentier n'a pas été une mince affaire. Mais grâce à la détermination de bénévoles et de partenaires dévoués – et à votre générosité –, le rêve est devenu réalité.

En 2017, l'année du 150^e anniversaire du Canada, les derniers tronçons du Sentier Transcanadien

ont été reliés afin de créer le plus long sentier récréatif multi-usages au monde.

C'est véritablement le sentier national du Canada : il illustre l'essence du travail acharné et de l'ingéniosité. Il incarne notre lien profond avec la nature et nourrit nos corps et nos âmes. C'est le modèle de tout ce que nous pouvons accomplir en travaillant ensemble.

Le raccordement pancanadien a été une réalisation monumentale, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Sentier Transcanadien doit maintenant être entretenu, protégé et amélioré afin que les générations futures puissent en profiter pendant des années.

ALLEZ LÀ OÙ LE SENTIER VOUS MÈNE

Rien dans ma vie, à l'exception de ma famille, ne m'apporte plus de fierté que mon travail sur le Sentier Transcanadien.

Je pense aux générations futures se promenant à pied, à vélo et en canoë de communauté en communauté. Vous pourriez partir de Toronto et vous rendre à Cape Spear, à Terre-Neuve. Ou traverser le pays jusqu'à l'île de Vancouver. Et si vous remontez le fleuve Mackenzie en canoë ou en kayak, vous pouvez vous rendre jusqu'à l'océan Arctique.

Tout ça sur le Sentier Transcanadien.

Beaucoup de choses sont importantes pour moi dans la vie. Mais peu de choses signifient davantage que le fait de savoir que, lorsque je ne serai plus là, le Sentier, lui, sera toujours là, parce que j'ai fait un don testamentaire.

Ralph Waldo Emerson a dit : « N'allez pas là où le chemin peut mener, allez plutôt là où il n'y a pas de chemin et laissez une trace. »

Je ne saurais mieux dire.

~ Valerie Pringle

Valerie Pringle et sa petite-fille sur le sentier Niagara River Recreational Trail, qui fait partie du Sentier Transcanadien, en Ontario.

LE SENTIER TRAVERSE LE CAMPUS



Hugh Scott, M.D. et sa fille Jacqueline sur le Sentier Transcanadien, au Québec.

J'ai été élevé par une mère célibataire dans une petite ville de l'Ontario. Elle m'a appris la valeur du travail acharné, et ses leçons m'ont bien servi lorsque j'ai étudié la médecine à l'université.

Après avoir obtenu mon diplôme, je me suis installé à Montréal, j'y ai rencontré ma femme, et nous avons fondé une famille. Nous adorons la ville, mais nous passions le plus de temps possible dans la nature, notamment près de notre chalet à Mont-Tremblant. Nous y amenions les enfants ainsi que, quelques années plus tard, notre petite-fille, et nous passions des heures à faire de la randonnée et du vélo. De temps en temps, nous voyions des panneaux pour le Sentier Transcanadien.

Mais ce n'est que lorsque j'ai quitté mon cabinet et que je suis devenu directeur de l'Université Bishop's que j'ai vraiment compris la signification du Sentier.

Un jour, une personne de Sentier Transcanadien m'a approché et m'a parlé de la vision d'un tel sentier : un sentier qui, en raison de la

géographie de la région, devrait traverser le campus. J'ai rapidement accepté de contribuer à la réalisation de cette vision.

J'ai trouvé que l'idée d'un sentier polyvalent, transcanadien, qui traverse un campus multiculturel, avec des étudiants des quatre coins du pays, revêtait un sens incroyable.

Sur le Sentier Transcanadien, nous sommes tous égaux. Nous sommes des amoureux de la nature, de fiers Canadiens et des bâtisseurs de communautés. Le Sentier est le reflet du pays qu'il traverse.

C'est pourquoi la décision de faire un don testamentaire à Sentier Transcanadien a été facile à prendre. Je sais maintenant que les générations futures pourront profiter du Sentier de la même manière que ma femme, Paule, et moi-même l'avons fait avec les générations de ma propre famille

~ **Hugh Scott, M.D.**



Hugh Scott, M.D. avec sa petite-fille, sur le Lieu historique national du Canal-de-Lachine, qui fait partie du Sentier Transcanadien au Québec. (2009)



Hugh Scott, M.D. avec sa petite-fille, sur le P'tit train du nord, qui fait partie du Sentier Transcanadien au Québec. (2022)

LA SANTÉ EN HÉRITAGE

Vous avez peut-être, comme moi, grandi dans un foyer où l'air frais et l'exercice faisaient partie intégrante de la vie.

Mon père, Bruce, qui est décédé il y a quelques années à l'âge de 92 ans, faisait du vélo, courait des marathons et marchait tous les jours jusqu'à peu de temps avant sa mort. Mes deux parents avaient un mode de vie sain; en fait, certains de mes meilleurs souvenirs sont des voyages de camping en famille dans le parc Algonquin et dans le nord du Québec.

Quand mon père a pris sa retraite, ma mère et lui ont quitté la ville et ont acheté une ferme forestière. Ensemble, ils ont planté 10 000 jeunes arbres et ont fini par construire une maison et un jardin au milieu de leurs chênes, noyers, érables et pins.

Les arbres ont grandi, et la famille aussi. Mes parents ont eu six enfants, treize petits-enfants et vingt arrière-petits-enfants.

Personne n'a été surpris que mon père ait fait un don testamentaire à Sentier Transcanadien. Le Sentier est le moyen idéal de perpétuer la philosophie de mes parents, qui consistait à rester actif et à profiter du plein air.

C'est merveilleux de savoir que l'héritage de mes parents perdurera, sur le Sentier.

~ **Carol White**



Bruce et Kathryn White, parents de Carol White



LE PROCHAIN CHAPITRE DU SENTIER TRANSCANADIEN

Grâce à la générosité de personnes comme vous, le rêve ambitieux d'un sentier national est maintenant une réalité. Mais si le Sentier Transcanadien est relié, le travail n'est pas encore terminé.

Tout comme le territoire qu'il traverse, le Sentier Transcanadien est en constante évolution. Il va grandir et changer. Il faudra en prendre soin et lui accorder une attention particulière pour qu'il soit là pour les générations futures.

En faisant un don testamentaire, vous pouvez faire en sorte que le Sentier perdure longtemps.

COMMENT UN DON TESTAMENTAIRE PROTÉGERA-T-IL CE SENTIER FLORISSANT?

Il est inévitable que le Sentier Transcanadien ait besoin d'être entretenu et réparé de façon continue en raison des effets des conditions météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, comme les incendies ou les inondations.

Votre don en héritage assurera l'avenir du Sentier Transcanadien en finançant les coûts cruciaux d'entretien et de développement pour les années à venir.

Votre générosité soutiendra également nos objectifs d'excellence en matière de sentiers afin que davantage de personnes puissent vivre pleinement l'expérience du Sentier et améliorer leur bien-être physique et mental. Un don testamentaire peut nous aider à ajouter des éléments tels que des bancs, des toilettes, des câbles-guides, des quais accessibles aux fauteuils roulants et une signalisation adaptée. Votre don contribuera activement à inspirer plus de personnes à être actives et à explorer les divers paysages du Canada saison après saison.

Votre soutien renforcera nos importants partenariats avec les communautés, les groupes de sentiers locaux et les Autochtones. Ensemble, nous partagerons les récits de l'histoire et du patrimoine du Canada à travers la lentille du Sentier, nous développerons des panneaux d'interprétation, nous formerons la prochaine génération de bâtisseurs de sentiers et nous trouverons de nouvelles façons d'améliorer l'expérience des sentiers.

Grâce à votre soutien, Sentier Transcanadien continuera d'être une voix forte pour la durabilité.

Vous contribuerez à la mise en place d'une infrastructure verte essentielle, à la préservation de la faune et de l'habitat et à la résistance du Sentier face au changement climatique pour les années à venir. Vous contribuerez également à la prospérité économique du Canada grâce au tourisme responsable le long du Sentier.

Et surtout, votre don permettra de préserver le Sentier en tant qu'endroit inclusif et accueillant où les gens peuvent se rapprocher de la nature et des autres. Votre don en héritage encouragera la curiosité et l'appartenance et enrichira nos vies de connexions sociales significatives et des merveilles du monde naturel.



À 22 ans, je suis partie de Victoria en direction de Terre-Neuve. Deux ans moins un jour plus tard, je suis arrivée au nouveau Point zéro de l'est du Sentier Transcanadien et suis devenue la première personne à en parcourir la longueur en une seule tentative.

Je suis très reconnaissante aux donateurs qui m'ont permis de vivre cette aventure. Je n'ai jamais été aussi heureuse que lorsque je marchais 20 kilomètres par jour en portant ma maison sur mon dos. Même en plein hiver, je me rappelais qu'il me suffisait de mettre un pied devant l'autre pour remettre les choses en perspective.

~ Sarah Jackson



SENTIER TRANSCANADIEN
TRANS CANADA TRAIL MC/™

Merci pour votre intérêt à laisser un don testamentaire à Sentier Transcanadien.

Le Sentier Transcanadien est déjà relié d'un océan aux deux autres, et continue de s'étendre et d'évoluer. Ce sentier national est un trésor qui nécessite de l'entretien et une attention particulière afin de le protéger, pour les générations à venir.

Un don testamentaire contribuera à assurer que le Sentier demeure une partie vitale des communautés à travers le Canada en plus de continuer à ravir le cœur de tous, à relier les personnes à la nature et les uns aux autres.

Notre information pour votre don :

Nom légal :

Fondation du Sentier
Transcanadien

N° d'enregistrement d'organisme
de bienfaisance :

829708403RR0001

Adresse postale :

300-321, rue de la Commune O.
Montréal (Québec) H2Y 2E1

LAISSER UN DON DANS VOTRE TESTAMENT

Comment inclure Sentier Transcanadien dans votre testament

Inclure un don dans votre testament est simple. Lors de la création ou la mise à jour de votre testament, vous pouvez prendre soin de vos êtres chers en plus d'inclure un don (c.-à-d. un legs) à Sentier Transcanadien.

Si vous avez déjà un testament, vous pouvez le mettre à jour en ajoutant un codicille. Un codicille est un acte postérieur ajouté à un testament pour le modifier, le compléter ou l'annuler. Les codicilles sont signés et attestés par un témoin de la même manière que les testaments et ils sont conservés avec le testament. Cependant, si les modifications sont majeures, il peut être nécessaire d'avoir recours à des conseils professionnels pour déterminer si un nouveau testament doit être rédigé.

Quel type de don puis-je laisser?

Les legs peuvent être sous différentes formes et consistent généralement en argent ou en valeurs mobilières. Les formes les plus communes de legs ou de don testamentaire sont :

Le **legs du reliquat** signifie qu'une partie ou l'entièreté de votre succession, après le paiement des dettes et des legs particuliers, est donnée à Sentier Transcanadien.

Un legs du reliquat est un bon choix si vous ne connaissez pas la grandeur de votre succession.

Exemple : « *Je lègue (la totalité ou %) du reliquat de ma succession à la Fondation du Sentier Transcanadien, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

Le **legs en pourcentage** vous permet de laisser un pourcentage précis de votre succession à Sentier Transcanadien.

Exemple : « *Je lègue le pourcentage de (___ %) de ma succession à la Fondation du Sentier Transcanadien, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

Les **legs particulier** signifie qu'un montant précis est donné à Sentier Transcanadien.

Exemple : « *Je lègue à la Fondation du Sentier Transcanadien la somme de _____ \$, dans le but de soutenir les besoins les plus prioritaires de celle-ci.* »

Confirmation de don testamentaire

Merci d'envisager de faire un don à Sentier Transcanadien dans votre testament.

Alors que vous n'êtes en aucune obligation de nous parler de votre don, nous aimerions bien savoir ce qui vous inspire à laisser un don à Sentier Transcanadien, si vous décidez de le faire. N'hésitez pas à nous envoyer votre formulaire de déclaration d'intention par courrier ou courriel.

Nous vous tiendrons également informé de nos plus récentes nouvelles et histoires sur la façon dont votre don permettra au Sentier de demeurer un endroit inclusif et accueillant, où les personnes se connectent à la nature et les uns aux autres pour des générations à venir.

Avis de non-responsabilité : la documentation ci-dessus est fournie à titre d'information seulement et ne vise pas à substituer les conseils professionnels. Nous vous recommandons de discuter de vos plans avec votre avocat, votre conseiller financier ou votre conseiller fiscal avant d'entamer des démarches de don testamentaire.

DÉCLARATION D'INTENTION

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Je/Nous supporte/supportons Sentier Transcanadien avec un don futur, soit :

- un montant spécifique \$
- un pourcentage de ma succession
- le reste de ma succession, après le paiement des autres legs

En honneur de votre engagement à Sentier Transcanadien, comment pouvons-nous reconnaître votre don testamentaire dans nos publications?

- Je souhaite/Nous souhaitons que mon/notre nom apparaisse comme suit :
- Je souhaite/Nous souhaitons que mon don/notre don demeure anonyme

Signature du donateur

Signature du codonateur
(s'il y a lieu)

Date

Nous sommes toujours heureux d'avoir de vos nouvelles. Contactez-nous à info@tctrail.ca



SENTIER TRANSCANADIEN
TRANS CANADA TRAIL MC/TM

sentier.ca/legs



POUR EN SAVOIR PLUS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Sentier Transcanadien, 300 – 321, de la Commune Ouest, Montréal QC H2Y 2E1

1-800-465-3636 | info@sentier.ca

FONDATION DU SENTIER TRANSCANADIEN N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 82970 8403 RR0001